

Québec 

Bureau d'audiences
publiques sur
l'environnement

CM2
Réfection du barrage en enrochement et
de digues de l'aménagement
des Rapides-des-Quinze

Abitibi-Témiscamingue 6211-02-019

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 1

Hebdos régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue+ liste télécopieur

**PROJET DE RÉFECTION DU BARRAGE EN ENROCHEMENT
ET DE DIGUES DE L'AMÉNAGEMENT DES RAPIDES-DES-QUINZE PAR HYDRO-QUÉBEC**

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 5 juin 2001 - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre de l'Environnement, monsieur André Boisclair, l'étude d'impact concernant le projet de réfection du barrage en enrochement et de digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze par Hydro-Québec.

La consultation publique

À compter d'aujourd'hui, et ce, pour une période de 45 jours, soit du 5 juin au 20 juillet 2001, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement, de même que tous les documents relatifs au projet sont disponibles pour consultation aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal, à l'Université du Québec à Montréal et aux endroits suivants :

- Municipalité d'Angliers, 14, rue de la Baie-Miller ;
- Municipalité de Notre-Dame-du-Nord, 71, rue Principale.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE, www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique « Périodes d'information ».

La séance d'information

Des personnes représentant le BAPE animeront une séance d'information le **mercredi 20 juin à 19 h 30 à la Salle du conseil d'Angliers (centre communautaire) 14, rue de la Baie-Miller**, avec la participation du promoteur et du ministre de l'Environnement. Les personnes participant à cette séance d'information pourront s'informer sur toute question relative au projet et à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

La demande d'audience publique

Pendant la période d'information et de consultation publiques, toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **20 juillet 2001**, au ministre de l'Environnement, monsieur André Boisclair, au 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Les motifs de la demande doivent être indiqués ainsi que l'intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Le projet

Hydro-Québec souhaite procéder au rehaussement des ouvrages de retenue de l'aménagement hydroélectrique des Rapides-des-Quinze. Ce réservoir est situé sur la rivière des Outaouais, dans la MRC de Témiscamingue, plus précisément entre les municipalités de Notre-Dame-du-Nord et d'Angliers. Il s'agit de l'aménagement hydroélectrique le plus ancien en Abitibi-Témiscamingue.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : (418) 643-7447
Télécopieur : (418) 643-9474
Sans frais : 1 800 463-4732
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca

COMMUNIQUÉ

Le projet consisterait à rehausser la crête et l'élément d'étanchéité des trois digues qui retiennent les eaux du petit réservoir des Quinze. Ces trois principaux ouvrages en remblai seraient : la digue principale qui est d'une longueur d'environ 410 mètres, la digue du lac Talé d'une longueur de plus de 41 mètres et la digue du lac Long d'une longueur de près de 88 mètres. Le promoteur devrait aussi procéder à l'adoucissement de la pente du massif aval de la digue principale. L'étude d'impact mentionne également qu'afin de maintenir l'étanchéité des digues, Hydro-Québec devrait creuser environ un mètre sur la crête actuelle des digues pour rejoindre l'élément d'étanchéité. Le rehaussement de cette crête serait de 0,7 mètre en moyenne.

La période des travaux devrait se situer entre les mois de juillet et de novembre. Le coût du projet est estimé à environ 2,8 millions de dollars. Les retombées économiques toucheraient l'ensemble de la MRC du Témiscamingue.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Concernant le barrage principal, Hydro-Québec mentionne que les travaux de réfection du parement amont du barrage n'auront que des répercussions mineures sur les poissons, dont l'habitat ne subira aucune perte. Par contre, les travaux à la digue du lac Talé pourraient perturber le milieu aquatique de façon temporaire. Hydro-Québec prévoit réaliser un aménagement qui permettrait d'améliorer l'endroit en tant que lieu de croissance des petits poissons. Quant à la digue du lac Long, les travaux n'auront aucune répercussion sur l'habitat du poisson.

La principale répercussion sur la qualité de vie concernerait le transport des déblais et des remblais. L'étude d'impact mentionne que le trajet qui sera emprunté pour la réfection du barrage principal a été prévu de façon à éviter le noyau urbain d'Angliers. La répercussion serait d'intensité faible. Hydro-Québec a prévu mettre en œuvre, pendant la durée des travaux, un programme d'information pour les citoyens de cette municipalité. À proximité des habitations, l'impact serait de faible importance à certains moments des travaux et d'importance négligeable à d'autres moments, selon l'activité en cours.

Concernant le sentier de motoneige qui relie les municipalités d'Angliers et de Guérin, il ne sera pas touché, puisque les travaux devraient être terminés avant l'hiver.

Hydro-Québec mentionne également que les ouvrages de retenue de l'aménagement hydroélectrique des Rapides-des-Quinze répondront désormais aux nouvelles normes de sécurité définies en fonction de la crue maximale probable (CMP).

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec monsieur Pierre-Luc Tremblay, au (418) 643-7447, ou sans frais, au 1 800 463-4732 ou par courrier électronique à pierre-luc.tremblay@bape.gouv.qc.ca

- 30 -

SOURCE : Thérèse Daigle
Agente d'information